

Suivi de la décision D-2018-091 concernant les ajustements organisationnels relatifs au groupe – Direction financière et du risque



Table des matières

1	Introduction	5
2	Présentation des ajustements organisationnels	5
	Mesures en place pour assurer le respect de la séparation fonctionnelle et du Code de conduite	
4	Conclusion	

Liste des annexes

Annexe 1 Organigramme détaillé du groupe – Direction financière et du risque



7

8

9

10 11

12

13

14

22

23

24

25

1 Introduction

- La présente pièce a été préparée en collaboration avec le groupe Direction financière et du risque (« GDFR »).
- 3 Dans la décision D-2018-091 relative à la demande d'approbation de modifications au Code
- 4 de conduite du Transporteur (« Code de conduite »), la Régie de l'énergie (la « Régie »)
- 5 indique notamment ce qui suit :
 - « [16] La Régie demande au Transporteur de déposer, au plus tard le 31 août 2018 à 12 h, les organigrammes détaillés en vigueur depuis le mois d'avril 2018 [...] des différentes structures d'Hydro-Québec, dont celles du Vice-président exécutif et chef de la direction financière et du risque (M. Jean-Hugues Lafleur) [...]. Elle lui demande également de déposer, au plus tard le 31 août 2018 à 12 h, toute preuve additionnelle visant à expliquer les ajustements organisationnels en lien avec le respect des règles de séparation fonctionnelle et du Code de conduite. » 1
 - La présente pièce contient les explications demandées par la Régie. L'organigramme détaillé en vigueur de GDFR figure à l'annexe 1 de la présente pièce.

2 Présentation des ajustements organisationnels

- Hydro-Québec a procédé à des ajustements organisationnels visant le GDFR, et ce, en regroupant le groupe Direction financière et contrôle ainsi que la vice-présidence Financement, trésorerie et caisse de retraite. Le GDFR est dirigé par le vice-président exécutif et chef de la direction financière et du risque. Depuis le 16 avril 2018, les directions
- 19 suivantes relèvent du vice-président exécutif :
- la direction principale Planification, états financiers et partenaires performance 21 financière ;
 - la direction principale Contrôle corporatif, réglementation et amélioration des processus;
 - la direction principale Financement, trésorerie et caisse de retraite ;
 - la direction principale Analyse et gestion des risques ;
- la direction principale Comptabilité spécialisée et fiscalité.

Original: 2018-08-31

-

¹ D-2018-091, pages 5 et 6, notes omises.



10

11

12

13

14

15

16

17

18

- 1 Dans ses nouvelles fonctions, il est nécessaire pour le vice-président exécutif et chef de la
- 2 direction financière et du risque d'obtenir une vue consolidée de la planification financière et
- 3 des états financiers de l'entreprise. Afin d'atteindre cet objectif, la direction principale -
- 4 Planification, états financiers et partenaires performance financière (« DP-PEFPPF ») a été
- 5 créée et mandatée pour intégrer l'information financière de l'entreprise.
- 6 Plusieurs autres avantages émanent du regroupement des contrôleurs au sein de la 7 DP-PEFPPF. Le regroupement permet, entre autres :
 - d'assurer un meilleur encadrement des fonctions Planification, comptabilité et contrôle;
 - de recentrer les activités des bureaux de contrôleur sur les rôles et responsabilités inhérentes à leurs fonctions;
 - d'uniformiser l'information de gestion produite (ex. : suivi des effectifs, des mises en services, des charges d'exploitation, etc.);
 - d'harmoniser les processus de travail;
 - de proposer une offre de service uniforme des bureaux des contrôleurs pour les divisions et groupes de l'entreprise;
 - d'assurer la relève et le développement des ressources au sein des bureaux de contrôleur.

3 Mesures en place pour assurer le respect de la séparation fonctionnelle et du Code de conduite

- La nouvelle structure organisationnelle et les transferts n'ont pas entraîné de changements au niveau du respect de la séparation fonctionnelle et du Code de conduite.
- 21 Le nouveau poste de directeur principal Planification, états financiers et partenaires
- 22 performance financière et le poste de directeur principal Contrôle corporatif,
- 23 réglementation et amélioration des processus sont assujettis au Code de conduite. De plus,
- 24 le personnel qui était assujetti au Code de conduite avant les ajustements organisationnels
- 25 y est demeuré assujetti. Ainsi, tous les employés du Contrôleur HQT, les gestionnaires et
- 26 employés de la direction adjointe Cadre réglementaire et filiales qui sont attitrés au cadre
- 27 financier réglementaire du Transporteur, la directrice principale Planification, états
- 28 financiers et partenaires performance financière, ainsi que la directrice principale Contrôle
- 29 corporatif, réglementation et amélioration des processus, sont assujettis au Code
- 30 de conduite.



12

13

14

26

- 1 En ce qui concerne plus précisément la DP-PEFPPF, tous les moyens ont été mis en place
- 2 pour assurer le respect de la séparation fonctionnelle et du Code de conduite à la suite des
- 3 ajustements organisationnels d'avril 2018.
- 4 Il importe de rappeler que la DP-PEFPPF n'est pas une entité qui mène des activités de
- 5 marchés de gros et n'est pas impliquée dans les décisions relatives à la disponibilité du
- 6 réseau du Transporteur.
- 7 Les contrôleurs ont pour rôle de fournir de l'information financière et des services de
- 8 comptabilité, de finances et de planification financière à la division à laquelle ils sont attitrés.
- 9 À la suite des ajustements organisationnels, le rôle et le fonctionnement des bureaux de
- 10 contrôleur demeurent inchangés vis-à-vis les divisions qu'ils supportent :
 - les contrôleurs effectuent leurs travaux dans des lieux sécurisés et séparés les uns des autres;
 - le système comptable corporatif limite les accès en fonction du poste occupé et assure l'existence de registres distincts.
- Les activités de la DP-PEFPPF sont et seront réalisées en conformité avec les encadrements de l'entreprise, y incluant les règles découlant des *Normes de conduite* relatives à la séparation fonctionnelle des activités de transport, de production et de
- 18 marchés de gros² ainsi que du Code de conduite.
- 19 Par ailleurs, la directrice principale de la DP-PEFPPF, les contrôleurs et le directeur Plans
- 20 et revues de gestion et états financiers font partie de l'Ordre des comptables professionnels
- 21 agréés (CPA) et sont assujettis à un code de déontologie de cet ordre professionnel. À ce
- 22 titre, ils doivent respecter le code de déontologie, agir avec intégrité, agir avec loyauté et
- 23 diligence et protéger l'information confidentielle.
- 24 En plus de ce qui précède, les mesures suivantes ont été mises en place à la suite des
- 25 ajustements organisationnels d'avril 2018.

Formation

- 27 Une présentation au comité de gestion de la DP-PEFPPF a été faite le 25 avril 2018 par
- 28 l'avocat en chef et vice-président Affaires juridiques à Hydro-Québec. L'objectif de la
- 29 rencontre était de communiquer et rappeler les règles relatives à la séparation fonctionnelle,
- 30 d'inciter à questionner sur l'application ou le respect des règles et de s'assurer de la
- 31 connaissance par tous les contrôleurs de ce qui est considéré comme des informations non
- 32 publiques de transport.

http://www.regie-energie.gc.ca/audiences/3401-98/SuiviDecision/Suivi-D-2002-95_CodeConduiteTransp_18dec03.pdf

² Disponible au:



- 1 Un processus est en place pour la poursuite de la formation continue portant sur le Code de
- 2 conduite et la séparation fonctionnelle pour les employés assujettis (employés attitrés à des
- 3 activités visant le Transporteur).

4 Mode de fonctionnement des rencontres

- Les rencontres quotidiennes et bimensuelles de la DP-PEFPPF visent des sujets administratifs ou généraux :
- Suivi des indicateurs (effectifs, charge de travail, mouvements de personnel au sein
 de la direction principale, etc.);
- Enjeux relatifs à la santé des employés (niveau de stress, besoins de support, etc.) ;
- Productivité et calendrier des livrables ;
- Information financière consolidée ;
- Développement des ressources et relève ;
- Formation des employés ;
- Suivi des plans d'engagement des employés ;
- Partage des bons coups et des bonnes pratiques sur l'information de gestion.
- 16 Les rencontres plus stratégiques au cours desquelles des informations confidentielles ou
- 17 sensibles pourraient être divulguées ont lieu hebdomadairement entre la directrice principale
- 18 et chacun des contrôleurs, dans le cadre de rencontres individuelles.

Attestation de l'application du Code de conduite

- 20 Afin d'attester de la conformité de l'application du Code de conduite, le Contrôleur HQT
- 21 mandate l'unité Contrôle corporatif pour évaluer son application. Cette unité est également
- 22 constituée de membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA). Son rôle
- 23 consiste notamment à évaluer les contrôles qui assurent la fiabilité de l'information
- 24 financière et à supporter la gestion en matière de contrôle interne. Le contrôleur et l'équipe
- 25 qui la supporte pour émettre ce type d'attestation sont issus de cet ordre professionnel
- 26 encadré par un code de déontologie strict qui impose intégrité et rigueur dans l'exercice de
- 27 leur rôle. Ainsi, les procédures mises en œuvre pour conclure au respect satisfaisant du
- 28 Code de conduite s'inspirent des meilleures pratiques qu'offre un mandat de certification.
- 29 Pour s'acquitter de son mandat, l'unité Contrôle corporatif met en œuvre des procédures
- 30 d'évaluation et analyse des éléments probants afin d'obtenir une assurance raisonnable de
- 31 l'application adéquate des règles du Code de conduite pour les exercices visés. Les
- 32 procédures et résultats de l'évaluation sont présentés au Contrôleur HQT pour lui permettre
- 33 d'émettre son attestation.



TransÉnergie

Conclusion

- Les activités du GDFR sont réalisées en conformité avec les encadrements de l'entreprise.
- Les mesures mises en place permettent d'assurer le respect de la séparation fonctionnelle 2
- et du Code de conduite. 3



Annexe 1

Organigramme détaillé du groupe – Direction financière et du risque



Groupe - Direction financière et du risque

au 4 septembre 2018

